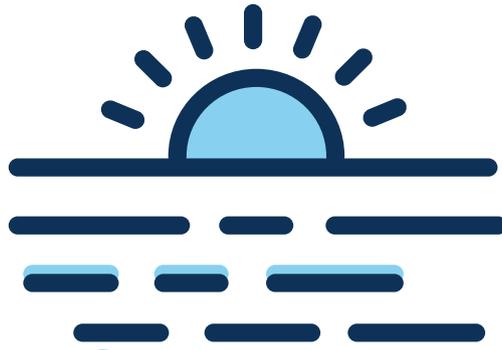


ACCÈS AU LITTORAL DE GUIPAVAS



Ouverture raisonnée des plages de Guipavas
de 7h à 20h



PLAGES AUTORISÉES

Pen an Traon et le Moulin Blanc



ACTIVITÉS NAUTIQUES Y COMPRIS LA BAIGNADE

Seules les activités nautiques individuelles sont autorisées



PLAGES DYNAMIQUES

Pas d'installation prolongée de plus de 20 minutes

Les plages sont autorisées de 7h à 20h

L'activité de jogging est autorisée sur les sentiers côtiers entre 7h et 14h



DISTANCIATION SOCIALE / GESTES BARRIÈRES

Respect des gestes barrières et en particulier des distances sociales sur les grèves
(2 m entre chaque personne / 4 m entre les joggers)

Rassemblement de plus de 10 personnes interdit



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Respect de la faune et de la flore présentes sur les plages et aux abords du littoral.

En particulier sur les sites naturels protégés servant de lieu de nidification pour les oiseaux migrateurs



INTERDICTIONS

L'accès aux espaces de jeux est interdit

tout comme le transport et la consommation d'alcool sur les plages.



CONTRÔLE DE GENDARMERIE

La brigade de Guipavas effectuera des contrôles réguliers.

L'arrêté préfectoral N°2020134-0001 du 13 mai 2020 et l'arrêté municipal AR-2020-447
sont consultables sur www.guipavas.bzh